Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502628-20260605-05_06_26-DE

COMMUNE DE SAINTE-COLOMBE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers présents : Date de convocation : 26/05/2026
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de Conseillers votants :

L'an **deux mil vingt-six le vendredi 5 juin 2026 à 19 heures 30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal PICOCHE Maire de la commune de Sainte-Colombe.

PRESENTS : MMES LEBRETON -GEORGES – DEMAY – TROTTIER-PLACET – BENETEAU THOUMY.
MM PICOCHE - CHESNAY – ANIZON –LESUR – – M AVRIL

Formant la majorité des membres en exercice.
Absents Excusés : MME
Absents : Néant
Pouvoir de vote :

Délibération 05/06.26
Le conseil municipal désigne Pierre LESUR comme secrétaire de séance

OBJET : ABANDON DU PROJET « REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS CENTRE BOURG » ET RENONCEMENT A LA SUBVENTION DETR 2024

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Sainte-Colombe a obtenu, par arrêté préfectoral du 27 mai 2024, une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le projet intitulé « Requalification des espaces publics centre bourg », à hauteur de 115 736 €, représentant 40 % d'un montant subventionnable de 289 340 €.

Il est précisé qu'à ce jour, aucun commencement d'exécution juridique de l'opération n'a été réalisé.

Après examen du projet et échanges entre les membres du conseil municipal, la nouvelle municipalité ne souhaite pas poursuivre cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE d'abandonner le projet « Requalification des espaces publics centre bourg » ;
- RENONCE au bénéfice de la subvention DETR 2024 attribuée par arrêté préfectoral du 27 mai 2024 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et notamment à informer les services de la Sous-préfecture de cette décision.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé
Le Maire,
P PICOCHE